Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Projet d'établissements

Multiaccueil « la maison des fripouilles »

Multiaccueil « les cabanes des loulous »

A. Description des établissements 2

1. Identité du gestionnaire 2
2. Caractéristiques fonctionnelles 3
   a. Accueils réguliers et accueils occasionnels 3
   b. Accueils d'urgence 4
   c. Horaires d'ouverture et périodes de fermeture 4
3. Compétences professionnelles mobilisées 4
   a. Qualification, statut et nombre 4
   b. Modalités de coordination interne et externe 5

B. Projet social 7

1. Caractéristiques de l'environnement 7
2. Objectifs de la Ville en matière de petite enfance 8
   a. Proposer une offre diversifiée 8
   b. Améliorer l'offre de service 9

C. Projet éducatif 12

1. Les priorités 12
2. Activités, rythmes et espaces proposés 12

D. Projet pédagogique 13

   a. L'accueil des enfants en situation de handicap 13
   b. La période d'adaptation 13
   c. L'accueil au quotidien 14
   d. Les retrouvailles et les transmissions 14
   e. Le doudou 14
   f. Le sommeil 14
   g. L'acquisition de la propreté 15
   h. Le jeu 15
   i. Le temps du repas 15
   j. L'ouverture sur le monde extérieur 16
   k. Les temps passerelles 16
   l. La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement 16
   m. Les relations avec les organismes extérieurs / liens à l'environnement 16

Hôtel de Ville – 8 place Charles de Gaulle – 44220 Couëron – Tél. : 02 40 38 51 00
Courriel : contact@mairie-coueron.fr - site internet : www.ville-coueron.fr
Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

A. Description des établissements

1. Identité du gestionnaire

Nature juridique	Ville de Couëron
Représentant légal	Carole Grelaud
Qualité	Maire
Correspondant administratif	Virginie Chenel
Qualité	Responsable du service petite enfance
Adresse	8, Place Charles-de-Gaulle –BP27- 44220 Couëron
Téléphone	02 40 38 51 00
Nom de la structure 1	Multiaccueil « **la maison des fripouilles** »
Adresse	Rue Joséphine Even - 44220 Couëron
Téléphone	02.40.38.51.00 / 06.29.02.84.19
Date d'ouverture	mars 2003 (24 pl.) – janvier 2026 (30 pl.)
Nom du responsable	Anne-Sophie Hislaire
Qualification	Puéricultrice
Mail	ahislaire@mairie-coueron.fr
Nom de la structure 2	Multiaccueil « **les cabanes des Loulous** »
Adresse	Rue de la Noë Allais - 44220 Couëron
Téléphone	02.40.38.51.00 / 06.49.27.75.84
Date d'ouverture	janvier 2006 (15 pl.) – septembre 2023 (36 pl.)
Nom du responsable	Mathilde Oger
Qualification	Puéricultrice
Mail	moger@mairie-coueron.fr

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

2. Caractéristiques fonctionnelles

Les multiaccueils sont des structures d'accueil, agréées par la CAF et la PMI.
Elles proposent 30 places pour la première, et 36 places pour la seconde, destinées aux enfants jusqu'à 3 ans révolus (soit 4 ans âge anniversaire).
Les enfants en situation de handicap (reconnus par la M.D.P.H. ou certifié par le médecin de PMI) peuvent être accueillis jusqu'à 5 ans révolus (soit 6 ans âge anniversaire).

a. Accueils réguliers et accueils occasionnels

Accueil collectif régulier et occasionnel :

- « **la maison des fripouilles** » : 24 places équivalent temps plein, sont réservées pour l'accueil régulier (contrats scolaires ou non scolaires). 6 places équivalent temps plein sont réservées pour l'accueil occasionnel. 30 places au total.

- « **les cabanes des loulous** » : 30 places équivalent temps plein, sont réservées pour l'accueil régulier (contrats scolaires ou non scolaires). 6 places équivalent temps plein sont réservées pour l'accueil occasionnel. 36 places au total.

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel fonctionne comme un accueil classique en crèche, mais l'enfant y est accueilli de manière ponctuelle ou exceptionnelle et sur une durée limitée.
Ce type d'accueil lui permet d'être accompagné par des professionnels diplômés de la petite enfance et de vivre ponctuellement des expériences sensorielles et motrices essentielles à son développement, qui viennent enrichir les découvertes dont il peut bénéficier à la maison.

Afin de finaliser cette inscription et avant de fréquenter la structure, les familles doivent participer à une réunion d'information avec la responsable de la structure qui présente le fonctionnement du service et les modalités de l'accueil occasionnel. Ces réunions sont proposées une fois par mois pour 8 à 10 familles maximum, afin de faciliter les échanges.
Les réservations se font par téléphone ou directement auprès des professionnels, avec un délai maximum d'attente de deux semaines.
Les familles ont les possibilités suivantes :

- réserver le service 12 heures maximum par semaine : réparties en 3 présences hebdomadaires
- utiliser 2 matinées + repas maximum par semaine, le reste du temps devra se situer sur les après-midi.

Des dépassements peuvent être autorisés s'il reste des créneaux disponibles.
Les familles peuvent réserver tous les jours de 13h30 à 14h30 et de 17h45 à 18h30.

L'accueil régulier

L'accueil régulier peut être à temps plein ou temps partiel. L'enfant peut être accueilli de 1 à 5 jours par semaine, tout au long de l'année, en fonction d'un planning déterminé à l'avance entre la famille et la direction de la structure.
Au préalable, chaque famille doit déposer un dossier de pré-inscription auprès du service petite enfance. Ce dossier sera présenté en commission annuelle d'attribution des places (cf art. B.2.b. pages suivantes). Si l'accueil est accepté, un contrat annuel est établi après un entretien avec la direction qui tient compte des intérêts de l'enfant et des besoins de garde des parents.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

b. Accueils d'urgence

C'est un accueil non prévisible qui ne peut être anticipé. L'enfant et sa famille ne sont pas forcément connus de la structure d'accueil. Cet accueil se fait sur une courte durée.
En application du décret du 7 juin 2010, l'accueil d'urgence concerne les familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle mais également des familles « suivies » par la P.M.I. et présentant un besoin d'accompagnement.
Les places d'urgence qui pourraient être accordées seront prises sur le quota des places d'accueil en occasionnel. La structure ne pourra donc y répondre qu'au cas par cas, en fonction des disponibilités.

La durée d'accueil en urgence ne pourra déboucher automatiquement sur un accueil régulier. La prolongation de l'accueil d'urgence initial sera abordée en réunion d'équipe, et soumise à l'arbitrage de l'élu.e délégué.e à la petite enfance. Elle ne sera pas automatique.

c. Horaires d'ouverture et périodes de fermeture

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.
Périodes de fermeture : afin de maintenir une offre d'accueil constante sur le territoire durant l'année, les deux structures ferment par alternance, 3 semaines en été, 1 semaine à Noël, 1 semaine aux vacances d'avril.
D'autres périodes ne proposent pas d'accueil : 3 journées pédagogiques permettant un partage des pratiques inter-structures.

3. Compétences professionnelles mobilisées

a. Qualification, statut et nombre

Le personnel

« la maison des fripouilles »

1 puéricultrice 100 % ETP

ASAP (loi Accélération et de Simplification de l'Action Publique) : référent santé (cf ci-dessous paragraphe « médecin ») / conformément aux dispositions, remplit l'obligation de 3 ans d'expérience avant de prendre un poste de direction

1 éducatrice de jeunes enfants 100 % ETP

conformément aux dispositions ASAP, concernant la présence d'un.e EJE dans chaque crèche de plus de 13 places

8 auxiliaires de puériculture : 5 x 100 % ETP (dont une qui assure les remplacements des absences), 1 x à 90% ETP, 2 x 86 % ETP

1 agent social à 100% ETP

1 agent d'entretien et de restauration à 100% ETP

1 agent d'entretien 2 h par jour

1 agent administratif et comptable à 70% ETP (partagé sur les deux multiaccueils, et rattaché au service relations aux familles)

« les cabanes des loulous »

1 puéricultrice 100 % ETP

ASAP : référent santé (cf ci-dessous paragraphe « médecin ») / conformément aux dispositions, remplit l'obligation de 3 ans d'expérience avant de prendre un poste de direction

1 éducatrice de jeunes enfants 100 % ETP (dont missions spécifiques « parentalité »)

conformément aux dispositions ASAP, concernant la présence d'un.e EJE dans chaque crèche de plus de 13 places

1 éducatrice de jeunes enfants 100% ETP

11 auxiliaires de puériculture 100% ETP

1 agent social à 100% ETP

2 agents d'entretien et de restauration à 100% ETP

1 agent administratif et comptable à 70% ETP (partagé sur les deux multiaccueils, et rattaché au service relations aux familles)

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Le médecin ou Référent Santé et Accueil inclusif

Aucun médecin référent n'intervient sur les structures depuis 2022. En effet, compte tenu des dispositions de la loi ASAP applicables à compter de septembre 2022, cette mission peut être dorénavant confiée à un **Référent Santé et Accueil inclusif** dans chaque EAJE. C'est un professionnel (médecin ayant une qualification ou une expérience en santé du jeune enfant, infirmier ayant la spécialité santé enfant, puéricultrice) chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller l'équipe en matière de santé du jeune enfant, d'inclusion d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. A ce titre les missions de la puéricultrice s'étendent à des missions de Référent Santé et Accueil Inclusif, ce qui sous-entend que la responsable de multiaccueil puisse s'acquitter de cette mission de santé ; il lui appartient également de collaborer avec les services de PMI. Des temps spécifiques d'intervention en rapport avec cette mission lui sont accordés. De même, l'ordonnance ASAP ouvre droit à des expérimentations d'une durée de 5 ans, soumises à évaluation avant de décider de leur éventuelle généralisation. Dans la continuité de la mise en place d'un Référent Santé et Accueil Inclusif, est donnée l'opportunité d'organiser un réseau territorial de référents santé du jeune enfant visant sur un territoire, la coordination et le partage de bonnes pratiques.

La psychologue

Elle intervient en soutien des équipes (comportement de l'enfant, thèmes pédagogiques, médiation au sein de l'équipe…) à raison de 181 heures réparties sur les 3 secteurs (multiaccueil « la maison des fripouilles », multiaccueil « les cabanes des loulous » et Relais Petite Enfance). La quotité horaire d'intervention permet de répondre aux attentes des familles et des agents de la structure (analyse de pratiques, interventions auprès des enfants, formation thématique lors des journées pédagogiques, intervention auprès des familles/parents, interventions auprès des assistants.tes maternels.elles, actions de parentalité).
Il peut être proposé à certaines familles qui en ferait la demande, un temps d'échange individuel.

L'accueil des stagiaires et apprentis

Les stagiaires et apprentis dont la formation est en lien direct avec le métier sont prioritaires (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants). Les autres formations seront fonction de la vacance du planning. Une référente, l'EJE, s'acquitte au titre de ses missions du suivi du stage ; elle assure le lien avec l'organisme de formation, organise des entretiens de bilan réguliers et s'informe auprès de l'équipe du déroulement du stage. Elle rédige les documents de bilan.

b. Modalités de coordination interne et externe

Les réunions d'équipe

Le travail d'équipe exige des temps d'échange et de réflexion sur l'organisation, la pratique éducative pour offrir à l'enfant et à sa famille un environnement cohérent et respectueux.
Des temps de concertation (le jeudi de 13h15 à 14h00 et 11 heures annuelles réparties en 5 ou 6 réunions le soir après 17h30), des formations individuelles, et trois journées pédagogiques vont permettre au personnel de se concerter, partager des idées, réfléchir à de nouveaux projets, partager et enrichir leurs pratiques…

Compte tenu des dispositions de la loi ASAP applicables à compter de septembre 2022, des temps d'analyse de pratiques professionnelles sont également à proposer aux membres de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants. La forme et le rythme de ces temps est libre, dans le respect de certaines conditions : chaque professionnel bénéficie d'au moins 6 heures annuelles dont 2 heures par quadrimestre. Les séances se déroulent en dehors de la présence des enfants ; elles sont animées par un professionnel ayant des compétences en la matière, n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'ayant pas de lien hiérarchique avec ses membres (par exemple le.la psychologue) ; ces séances ne peuvent réunir plus de 15 personnes ; la confidentialité des échanges est de mise.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Les réunions avec le.la psychologue
Il.elle aide les équipes à dénouer les conflits, à réfléchir sur les pratiques professionnelles ; il.elle partage sa connaissance sur l'enfant ; il.elle peut intervenir dans le cadre des analyses de pratiques professionnelles. Enfin, il.elle peut être sollicité.e pour une intervention auprès des familles.

La journée pédagogique (trois jours par an, dans le respect des dispositions de la CNAF). Durant ces périodes, les structures sont fermées aux accueils.

Les réunions de service pour les responsables des multiaccueils
Elles réunissent tous les responsables identifiés concernés par la petite enfance.

Les réunions inter-structures du Nord Loire (deux fois par an)
Elles réunissent les responsables et adjointes de multiaccueil pour des sujets de réflexion ou des échanges de pratiques professionnelles.

Les formations
Chaque membre de l'équipe a la possibilité de bénéficier de formations tout au long de sa carrière. Ce sont majoritairement des stages de perfectionnement qui sont choisis pour apporter de nouvelles idées, perspectives ou organisations dans le travail. Les formations de remise à niveau des gestes de premiers secours ont lieu tous les 2 ans.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

B. Projet social

1. Caractéristiques de l'environnement

Couëron est l'une des 24 communes de Nantes-Métropole. C'est aujourd'hui un territoire en évolution constante, avec une population d'environ 23 000 habitants répartis dans 3 grands quartiers : centre / Chabossière/ villages.
Seconde commune de l'agglomération Nantaise par sa superficie–4 381 hectares, Couëron dispose d'un patrimoine culturel et naturel remarquable avec une campagne verdoyante, un lac, des espaces agricoles préservés, et un marais, le marais Audubon, qui couvre 2 000 hectares. Couëron se caractérise par une vie associative riche et dense.

La création de nouveaux quartiers

Couëron se développe, sa population est en évolution constante et son urbanisation l'est aussi. Plusieurs quartiers ont été ouverts, ou vont s'ouvrir à l'urbanisation :

- la zone d'aménagement concerté « ouest centre-ville – les Marais » à l'ouest de la commune,
- la zone d'aménagement concerté « Métairie », à l'est de la commune,
- la zone d'aménagement concerté « rives de Loire » au bord du fleuve.

Environnement des multiaccueil :

« les cabanes des loulous »

Le multiaccueil est situé dans le quartier de la Chabossière, à mi-distance des centres villes de Saint-Herblain et Couëron. Les locaux sont implantés à proximité de l'école Jean Macé, et des commerces de quartier. Une ligne de bus dessert jusqu'au centre-ville où se trouvent le théâtre et la piscine.
L'accessibilité au multiaccueil et le stationnement sont aisés pour les familles qui travaillent majoritairement sur Nantes et son agglomération ; les parkings de proximité (équipement Léo Lagrange) sont disponibles en journée.
Il s'agit d'un équipement neuf qui a ouvert ses portes en septembre 2022. Au titre de sa construction et des modalités de fonctionnement internes, un **projet de développement durable** a pu être rédigé (il est joint en annexe au projet d'établissement).

« la maison des fripouilles »

Le multiaccueil est situé dans le bourg de Couëron.
Une ligne de bus dessert la structure ainsi que le théâtre, la piscine…
L'accessibilité au multiaccueil et le stationnement sont aisés pour les familles qui travaillent majoritairement sur Nantes et son agglomération.
Il s'agit d'un équipement dont la réhabilitation totale s'est terminée en 2025, ce qui permet une augmentation de sa capacité d'accueil de 24 à 30 places.

Représentativité des enfants de moins de 3 ans

Sur la base de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par COMPAS en 2021, on constate que Couëron bénéficie d'une progression du nombre d'habitants de +1.1 % par an ; bien au-delà du rythme d'évolution de la population observé en France métropolitaine. Cette progression est renforcée par un solde migratoire positif, puisque l'on observe un excédent de 220 arrivées (au regard des départs) chaque année.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Par ailleurs, si l'on se réfère cette fois-ci aux données communiquées par la CAF (bilan 2020), le nombre d'enfants de moins de 3 ans s'élevait à 793 en 2020 (dont 754 enfants avec au moins un parent en activité). 380 enfants seraient accueillis auprès d'un.e assistant.te maternel.le (162 en activité en moyenne).

En tenant compte du nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'une famille monoparentale (60 en 2020), et afin d'intégrer le risque de précarité sociale et économique qui s'avère plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé, la Ville a souhaité valoriser ce critère qui fait dorénavant partie de ceux utilisés pour l'affectation des places en crèche (commission d'attribution des places).

La garde des enfants reste très largement une question féminine, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes. Le nombre d'enfants à charge impacte plus spécifiquement les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant, avec une baisse du taux d'activité et une augmentation du travail à temps partiel.
Pour autant, la majorité des femmes avec enfant(s) sont actives et ce quelle que soit la composition de la fratrie. A Couëron, comme en France, le taux d'activité des femmes ne cesse de s'accroître et tend ainsi à se rapprocher de celui des hommes. L'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.
En complément, il s'avère que les travaux menés par la CNAF révèlent que plus de la moitié des mères ont songé à réduire leur activité professionnelle au moment où elles s'interrogeaient sur la garde de leur enfant et plus d'un quart ont finalement réduit ou cessé leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant.

L'un des principaux enjeux repérés sur la commune est la possibilité de faire face au besoin induit par un nombre de jeunes enfants de moins de 3 ans qui continue sa progression ; et dans un contexte où les parents de ces enfants sont bien plus souvent qu'ailleurs des actifs en emploi et donc plus souvent dans la nécessité de recourir à un tiers pour assurer la garde de leurs enfants dans la journée.
L'autre enjeu principal est l'augmentation de la monoparentalité et des risques sociaux qui lui sont associés. Les familles monoparentales sont sous-représentées sur Couëron. Toutefois, proportionnellement, le nombre de familles monoparentales progresse plus vite sur Couëron qu'au plan départemental ou national. Or, elles constituent le type de ménage le plus exposé au risque de pauvreté et courent également un risque accru de rencontrer certaines difficultés dans l'exercice de la parentalité.

2. Objectifs de la Ville en matière de petite enfance

L'objectif prioritaire de la Ville de Couëron est de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière de petite enfance, et de faire évoluer les propositions en matière d'offre d'accueil.

a. Proposer une offre diversifiée

Différents modes d'accueils sont représentés sur le territoire :

- des structures collectives proposent de l'accueil régulier et occasionnel ;
- des assistants.tes maternels.elles indépendants.tes proposent un accueil à domicile.

Les structures gérées par la Ville de Couëron offrent les capacités suivantes :

- multiaccueil « la maison des fripouilles » : 30 places (réguliers et occasionnels),
- multiaccueil « les cabanes des loulous » : 36 places (réguliers et occasionnels),
- soit une capacité de 66 places.

Au 1er janvier 2025, 176 assistantes maternelles sont agréées ; 151 d'entre elles sont en activité ce qui représente environ 501 places d'accueil d'enfants âgés entre 0 et 10 ans.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Les équipements et partenaires petite enfance présents sur la commune

- le service petite enfance et l'accueil administratif, au sein de la direction éducation, enfance et jeunesse située dans le bâtiment La Fonderie – 91 Quai Jean-Pierre Fougerat ;
- le Relais Petite Enfance situé à La Fonderie ;
- le multiaccueil **« la maison des fripouilles »** situé au centre bourg (30 places) ;
- le multiaccueil « **les cabanes des loulous** » situé à la Chabossière (36 places) ;
- la crèche associative « **les lapins bleus** » (25 places) ;
- la crèche privée « **les petits chaperons rouges** » (24 places, dont 6 places réservées pour la Ville), ouverte en octobre 2024 ;
- les micro-crèches « **vos bambins en bonnes mains** » (10 places), « **les p'tits mimis** » (10 places) et « **les p'tits cocos** » (10 places) ;
- les Maisons d'Assistantes Maternelles « **le nid des cigognes** » (14 places), « **sweet home** » (12 places), « **les petites malices** » (12 places) et « **les minis globe-trotteurs** » (8 places)
- l'accueil parents-enfants « **Pap' mam' et moi** » dont l'association socioculturelle Pierre-Legendre assure la gestion ;
- les centres de loisirs maternels de l'Erdurière (Amicale laïque de Couëron Centre), du centre Henri-Normand (à partir de 3 ans), du centre Pierre-Legendre (à partir de 4 ans) ;
- en projet, une crèche privée sur le quartier des Marais (36 places – ouverture prévisionnelle 2028).

Outre la volonté de développer l'offre d'accueil et la qualité de l'accueil, un axe fort concerne la parentalité. A ce titre, un temps du poste d'une éducatrice de jeunes enfants, qui intervient également sur le RPE, est dédié à cette thématique. En s'appuyant sur la **Charte nationale de soutien à la parentalité**, il permet d'organiser et offrir un certain nombre de rencontres aux parents et aux enfants (les ateliers parents-enfants), et aux parents seuls (« le grain de café »). Cette activité mise en place en janvier 2023, se décline également sur le multiaccueil « la maison des fripouilles ». Elle est destinée aux parents des enfants accueillis dans les deux multiaccueil, ainsi qu'aux parents des enfants accueillis qui viennent de faire leur rentrée en établissement scolaire. Une opportunité d'ouvrir encore davantage, y compris aux familles ne fréquentant pas les structures municipales est en cours, avec une volonté forte *d'aller vers* (familles démunies, familles vulnérables…).

b. Améliorer l'offre de service

Faciliter les inscriptions et rationaliser les places d'accueil régulier

Les dossiers de pré-inscriptions sont proposés en ligne sur le site de la Ville ou auprès du service relations aux familles situé au sein du bâtiment La Fonderie où ils sont ensuite centralisés.
En effet, la Ville a choisi de centraliser les demandes concernant les structures communales et la structure associative « les lapins bleus » pour offrir une meilleure cohérence des offres de garde collective sur le territoire.

Une commission annuelle, composée d'un.e élu.e référent.e, du.de la responsable du service petite enfance, des responsables des 2 multiaccueils, de la crèche associative « les lapins bleus », de la crèche privée « les petits chaperons rouges » (pour l'attribution des 6 « places Ville ») et du Relais Petite Enfance, étudie les demandes d'accueil pour une rentrée en structure en juillet/août/septembre de l'année en cours.
En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, l'attribution est faite sur la base de la cotation des dossiers (activité du(des) parent(s), situation familiale, chronologie des pré-inscriptions). Sur la base de ces critères, des points sont attribués aux dossiers afin de définir un ordre de priorité entre eux de manière équitable et objective, dans le respect de la neutralité de traitement.
Est à préciser qu'une attention toute particulière est accordée aux bénéficiaires du RSA, aux foyers composés d'un(de) membre(s) porteur(s) de handicap, et aux rapprochements de fratries. L'accueil des enfants est traité sans condition d'activité professionnelle ou assimilée imposée aux deux parents ou au parent unique.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

A l'issue de celle-ci, les familles auxquelles une place est attribuée, reçoivent une réponse par courrier. Les autres sont sur liste d'attente ; celle-ci est consultée en cas de désistement.
En cas de refus de la part de la famille (ou de non-réponse dans les délais précisés au cours des correspondances), le dossier est archivé. Un nouveau passage en commission nécessitera un nouveau dépôt de dossier de pré-inscription.
L'attribution d'une place n'est pas soumise à l'obligation d'une activité professionnelle ou assimilée aux deux parents ou au parent unique ; toutefois, une priorité pourra être accordée aux parents qui travaillent ou s'inscrivent en formation professionnelle (un justificatif de pôle emploi ou de l'organisme de formation sera demandé). Du fait du nombre important de demandes, les enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune sont prioritaires ainsi que les demandes de placement formulées par les services de protection infantile, en fonction des places disponibles.

Evolution du multiaccueil « les cabanes des loulous » - la Chabossière

La halte-garderie Chabossière est devenue multiaccueil en 2006 pour répondre à une demande croissante de places d'accueil régulier sur la commune ; six places d'accueil régulier ont ainsi été créées. En janvier 2013, le multi- accueil a pu bénéficier de locaux supplémentaires (bureau, salle d'activité, espace lingerie) suite au déménagement du centre de soins et du centre médico-social. Le nombre de places a évolué de 14 à 15 (9 places régulières et 6 occasionnelles) et une ouverture le mercredi a été proposée.
Suite à une étude débutée en 2017, le multiaccueil a quitté les locaux du centre Henri Normand pour rejoindre le nouveau bâtiment qui se situe Rue de la Noë Allais ; la capacité d'accueil est ainsi passée de 15, à 24, puis 36 places en 2023).

Evolution du multiaccueil « la maison des fripouilles » - bourg

Le nombre de places au sein de la structure a évolué de 20 à 24 places en septembre 2016, afin d'optimiser le service rendu à la population. Une marge de progression à 30 étant envisageable, de lourds travaux ont eu lieu en 2020 (chauffage, ventilation, climatisation, portes des 2 salles d'activités donnant côté jardin, brises soleil sur vitrages côté jardin), 2021 (toiture, isolation côté jardin + réaménagement du jardin et acquisition de jeux) et 2022 (toiture, isolation côté rue), permettant de fiabiliser encore davantage la structure. Une étude a lancée en 2023 a permis de s'inscrire dans la progression à 30 places début 2026.

Evolution de l'offre d'accueil

Afin de développer l'offre d'accueil sur la commune, un partenariat s'est construit avec une crèche privée, « les petits chaperons rouges », installée Boulevard des Martyrs de la Résistance depuis octobre 2024. Six places à temps plein sont réservées par la ville, et destinées à bénéficier aux habitants couëronnais en recherche d'un mode d'accueil.

Mettre en œuvre la politique de la CNAF

Chaque multiaccueil se doit de respecter les engagements de l'Etat en matière de politique d'accueil des jeunes enfants : mixité des publics accueillis (tant sur le plan social que culturel), vigilance aux différents besoins des familles (besoins réguliers, ponctuels, dépannage, d'urgence, etc…). Une aide au fonctionnement des structures est versée par la CAF et la MSA, en fonction du régime où les familles sont allocataires, dans le cadre d'une convention. Cette convention détermine la tarification nationale appliquée aux familles.

Il n'y a pas besoin de fréquentation minimale pour s'inscrire au multiaccueil. Tout enfant jusqu'à 3 ans révolus peut être inscrit (5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap -reconnus M.D.P.H. ou P.M.I.- ou ayant une maladie chronique). Une attention toute particulière est également apportée aux familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle relevant des minimas sociaux (R.S.A), dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA, en matière d'accueil concernant des enfants non scolarisés, âgés de moins de 6 ans, à la charge du.des parent.s.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Au sein des multiaccueils, ces objectifs sont poursuivis au travers des actions suivantes :

- proposer des modes d'accueil diversifiés : accueil régulier, accueil occasionnel et accueil d'urgence ;
- laisser le libre choix aux familles de réserver en heures, demi-journées ou journées pour l'accueil occasionnel ;
- se rapprocher des besoins des familles pour élaborer un contrat annuel en accueil régulier ;
- porter une attention particulière aux petits temps partiels ;
- questionner régulièrement le fonctionnement pour mieux s'adapter au besoin des usagers.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

C. Projet éducatif

1. Les priorités

Le projet éducatif de la structure d'accueil s'articule autour de valeurs éducatives réfléchies et élaborées en équipe :

- Le respect tant du rythme et des besoins de l'enfant, que des particularités des familles et de ses demandes,
- La confiance et la bienveillance,
- Un accompagnement vers l'autonomie de l'enfant,
- La recherche de plaisir, de bien-être de l'enfant mais aussi de son entourage (familial et aussi pour les professionnels.elles).

Ainsi, les axes suivants sont mis en avant, dans le respect de la **Charte nationale d'accueil du jeune enfant** (arrêté du 23 septembre 2021 du secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles) :

- Veiller à ce que l'enfant reste fondamentalement au cœur des préoccupations de tous (parents et équipe accueillante).
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en l'encourageant dans ses découvertes et ses expériences.
- Veiller à son épanouissement en respectant son rythme, en le considérant en tant qu'individu dans une attitude positive et non jugeable.
- Assurer la sécurité de l'enfant, son bien-être physique et moral par une attitude bienveillante.
- Aménager l'espace et proposer des activités qui seront support d'exploration, de découverte, d'autonomie
- Développer le respect de l'autre.
- Respecter les valeurs de l'enfant et de sa famille dans un souci de cohérence pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

2. Activités, rythmes et espaces proposés

La capacité d'accueil est de 30 places par jour, pour « la maison des fripouilles » et de 36 places par jour pour « les cabanes des loulous ». Pour autant, elle est fixée à 12 places en début de matinée, et en fin d'après-midi, en cohésion avec les pratiques des familles, et permettant un échelonnement des arrivées.

7 h 45	8 h 30	de 8 h 30 à 17 h 30	17 h 30	18 h 30
arrivée échelonnée des enfants		déroulement de la journée activités et repas	départ échelonné des enfants	
12 places		30 places « la maison des fripouilles » 36 places « les cabanes des loulous »	12 places	

Compte tenu des dispositions de la loi ASAP applicables à compter de septembre 2022, l'accueil en surnombre est maintenu et envisageable à hauteur de 115%, à la condition de respecter le taux d'encadrement, et la capacité théorique hebdomadaire d'heures d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

D. Projet pédagogique

L'accueil est un moment déterminant dans la rencontre des familles et de l'équipe. La qualité de cet instant va conditionner en partie la confiance que les familles vont accorder aux personnes qui s'occupent de leur enfant.
Un adulte est toujours présent dans les espaces de vie des enfants, c'est le « phare ». Il est dans une posture de disponibilité physique et psychique qui permet à chaque enfant de pouvoir l'identifier comme le phare vers lequel se tourner, vers lequel se diriger pour se rassurer.

Un protocole particulier visant à accompagner les familles et les enfants qui en ressentent le besoin est mis en place en partenariat avec la PMI : il s'agit du **Contrat d'Accueil et d'Accompagnement Individualisé**. Les familles ciblées sont couëronnaises ; les enfants sont accueillis en structure d'accueil sur la commune. Il s'agit également de familles qui bénéficient d'un accompagnement en PMI de manière régulière, et qui sont volontaires pour travailler sur les sujets de parentalité, et les difficultés éducatives qui ont été repérées (enfants porteurs d'un trouble du comportement et/ou d'un handicap, accompagnement d'une famille vulnérable…).
Il est établi en collaboration avec la famille, le multiaccueil et la PMI, afin de fixer des objectifs en fonction des difficultés rencontrées par la famille. Des rencontres régulières permettent de réaliser des observations partagées sur le développement de l'enfant, visant à ajuster le contrat.
L'objectif premier est bien de mettre l'enfant au sein des préoccupations de l'adulte et de rendre les parents acteurs, tout en valorisant leurs compétences.

a. L'accueil des enfants en situation de handicap

Un guide d'accueil commun aux différentes structures petite enfance de la commune a été élaboré. Il a pour objectif d'inviter tous les acteurs engagés dans l'accueil du jeune enfant à rechercher et à garantir un accueil de qualité pour tous les enfants, en conformité avec la **Charte d'accueil des enfants en situation de handicap**, dont la collectivité est signataire.
L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales signifie qu'ils ne sont pas en marge mais qu'ils appartiennent au groupe. La mise en œuvre de leur accueil nécessite deux conditions :

- que l'enfant soit en capacité d'intégrer les règles de vie du groupe ;
- que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses activités en tenant compte de la singularité de la personne accueillie.

La décision d'accueillir un enfant porteur de handicap ou de poursuivre son accueil nécessite l'accord d'une commission petite enfance.
Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place pour l'accompagnement de cet enfant.
Ainsi, des dispositions particulières pourront être prévues afin de favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap ou ayant une maladie chronique.
A réception du dossier de pré-inscription identifiant l'accueil potentiel d'un enfant en situation de handicap, la famille se verra contactée par les responsables des multiaccueils afin d'identifier la capacité à répondre à la demande. Un parcours d'accompagnement pourra se mettre en place.

b. La période d'adaptation

L'adaptation est également un moment clé dont va dépendre l'intégration de l'enfant dans le milieu collectif.
Le multiaccueil est parfois la première occasion de séparation entre l'enfant et son parent. C'est pourquoi cette séparation sera pensée de façon progressive et sécurisante. Elle va permettre un contact entre les parents, l'équipe et l'enfant.
La première visite va faire découvrir aux enfants et aux parents la structure et un cadre de vie collectif.
Durant cet échange, une relation de confiance commence à s'installer et permet d'échanger autour des habitudes et rituels de l'enfant. Chaque adaptation se fait en fonction des réactions de l'enfant, ce qui sous-entend que la communication avec les parents soit primordiale. Il s'agit d'une concertation.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

c. L'accueil au quotidien

Durant ce temps d'accueil, un.e professionnel.le se rend disponible pour échanger avec l'enfant et son parent, des informations sont communiquées pour permettre une continuité entre la maison et le multiaccueil (informations sur la nuit passée, l'état de l'enfant, son humeur…).
Le moment du départ des parents est un moment d'attention, où chaque enfant sera accompagné à son rythme pour vivre ce temps de séparation le mieux possible.
Certains enfants ont besoin d'exprimer leur difficulté à se séparer, les doudous et l'adulte réconfortent, aident à mieux appréhender ce moment délicat.

d. Les retrouvailles et les transmissions

Un moment important qu'il faut pouvoir décrypter.
Pour un enfant, retrouver son parent après un temps de séparation peut être sujet à des attitudes ambivalentes. Au fur et à mesure, et au rythme de son développement, il va apprendre à quitter l'activité dans laquelle il se trouve, pour retrouver son parent.
L'équipe prend également soin de raconter le déroulement de la journée, la petite anecdote du jour : c'est le temps des transmissions. Ce moment de transition peut permettre à l'enfant d'avoir le temps de passer de son univers de jeux à celui de ses retrouvailles avec ses proches.
Dans la mesure du possible, le parent pourra rentrer dans la salle de jeux afin de prendre un peu de temps pour jouer avec son enfant avant de partir. Seuls les parents sont autorisés à rentrer dans la structure pour préserver la sécurité des enfants.

e. Le doudou

Le doudou est aussi appelé objet transitionnel car il suit certains enfants quotidiennement (de la maison à la structure et inversement). Il n'est pas obligatoire.
Pour l'enfant qui en a le besoin, il va lui permettre de construire un espace intermédiaire pour créer, penser, imaginer. Les enfants ont parfois du mal à passer d'un univers à un autre.
Ce doudou va permettre aussi d'apaiser ses angoisses, l'enfant vivra mieux sa séparation.
L'objet transitionnel est un objet particulier auquel le nourrisson (l'enfant) est passionnément attaché et qui l'aide à supporter l'angoisse de séparation avec son parent, en gardant celle-ci symboliquement présente.
Le doudou peut permettre à l'enfant d'apprendre à être autonome en conservant un sentiment de sécurité devant les situations nouvelles.

f. Le sommeil

L'équipe est vigilante aux différents signaux pour accompagner au mieux l'enfant. Les parents informeront l'équipe du rituel d'endormissement de l'enfant.
Chaque enfant de l'accueil régulier a son lit. La priorité du lit personnalisé est laissée aux enfants de l'accueil régulier, les enfants de l'accueil occasionnel n'ont pas toujours la possibilité de dormir dans le même lit mais ils apportent leur turbulette.

La présence d'un adulte dans les chambres aide à l'endormissement car elle est ressentie comme une sécurité pour le passage vers le sommeil.
Lorsque les enfants se réveillent entre chaque phase, ils peuvent se rassurer grâce à la présence de l'adulte et lâcher prise plus facilement.
Les enfants sont couchés à leur rythme. Deux siestes (le matin et l'après-midi) pour les tout-petits et une sieste l'après-midi pour les plus grands.
Pour le réveil, le respect du rythme de l'enfant est observé. Les enfants qui dorment ne sont pas réveillés dans la mesure du possible car il est considéré que si l'enfant dort, c'est que c'est nécessaire à son bien-être et correspond à son rythme biologique.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

g. L'acquisition de la propreté

Etre propre, c'est fonctionner pour soi, ce qui relève d'un apprentissage progressif.
L'acquisition de la propreté se fait en fonction du rythme de chaque enfant et en accord avec la famille et l'équipe de la structure.
Cette étape fait partie d'un accompagnement personnalisé et l'enfant ne sera jamais forcé à aller sur les toilettes, en particulier si la famille se faisait insistante par exemple à la période d'intégration à l'école.

h. Le jeu

Le jeu est l'activité principale de l'enfant. L'espace est aménagé de façon à permettre à l'enfant de jouer librement en faisant appel à son imaginaire et sans danger.
Les espaces sont ouverts visuellement pour permettre aux enfants de voir l'adulte sans cassure du lien avec le « phare ».
Le temps de jeu libre est un axe prioritaire ; aussi, les activités proposées sont complémentaires.
Tout en développant sa créativité, sa spontanéité, sa communication, ses sens, sa coordination gestuelle… le jeu libre va permettre à l'enfant d'exprimer son agressivité et ses angoisses, il va aussi amener l'apprentissage des limites imposées par l'adulte et le partage aux autres.
Certaines activités, de par leur organisation, sont proposées ponctuellement et l'adulte veille à guider l'enfant vers de nouvelles expériences.
Pour les plus grands, les activités dirigées seront proposées en fonction de leurs acquisitions.
L'intérêt des activités manuelles comme la peinture, les gommettes, le collage est que l'enfant prenne du plaisir à manipuler. Un résultat n'est pas systématiquement attendu.
Il n'y a aucun intérêt que la main de l'adulte fasse à la place de l'enfant tant au niveau de la créativité qu'au niveau de l'acquisition du geste. L'activité n'aboutit pas systématiquement à une production de la part de l'enfant ; par exemple, il peut coller des gommettes et vouloir les enlever toutes. Il n'aura effectivement rien produit en tant que tel mais son expérience sera riche.
Pour les tout-petits, la motricité libre est favorisée. L'enfant découvre seul ses capacités motrices. Laissé libre sur le plan locomoteur, il franchit de lui-même, à son rythme, tous les stades lui permettant de passer de la position sur le dos à la marche acquise.
Il reste ainsi maître de son corps et du mouvement qu'il veut lui donner, il l'appréhende mieux.
A son rythme, il découvre son environnement proche sans se faire de frayeurs car il maitrise ses possibilités.
Le phare de par sa posture non interventionniste permet aux enfants de faire leurs acquisitions à leurs rythmes, en leur permettant de coopérer, de gérer leurs conflits.

i. Le temps du repas

C'est un moment de plaisir et de partage pour les plus grands autour d'une table favorisant les échanges entre pairs et l'adulte. Les tout-petits sont installés dans des transats et les petits dans des chaises avec des tablettes à leur hauteur.
Le rythme de l'enfant est respecté au mieux en référence à l'heure de son petit déjeuner. Lorsque les enfants grandissent, les rythmes personnels s'harmonisent et le repas collectif sera proposé.
La diversification alimentaire se fera en lien avec ce qui est proposé à la maison.
L'autonomie est favorisée en proposant aux enfants de se servir dans les plats. Ils peuvent aussi manger tous seuls dès le plus jeune âge, dès qu'ils en manifestent l'envie. Le moment du repas leur permet également d'acquérir une certaine forme d'indépendance en se lavant eux-mêmes les mains avant de passer à table et de choisir ensuite leur place. L'équipe leur laisse également le loisir de se laver seul le visage et les mains après chaque repas avec un gant de toilette humide.
En application de la loi EGAlim interdisant l'utilisation de contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, l'utilisation de bacs inox et de contenants en verre pour le réchauffage et le service est prioritaire à compter du 01/01/2025.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

j. L'ouverture sur le monde extérieur

L'épanouissement de l'enfant est favorisé en lui permettant de faire de nouvelles découvertes, l'encourager à aller vers les autres enfants et les autres adultes que ceux qu'il côtoie quotidiennement.
Il apparaît important de lui faire découvrir d'autres lieux que ceux qui lui sont familiers à travers les lieux d'éveil que propose le territoire notamment (médiathèque, ludothèque, école, théâtre, site de l'Erdurière…).
Ainsi, des sorties ponctuelles sont organisées (médiathèque, promenade au bord du lac, en bord de Loire…).

k. Les temps passerelles

Le rôle du service petite enfance est également de faciliter l'intégration de l'enfant à la vie scolaire, lorsqu'il est en âge d'être scolarisé. Accompagnée par la CAF, plus précisément dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Ville a engagé des échanges avec les différents partenaires concernés. Ainsi, afin de proposer aux familles et aux enfants, un temps particulier avec le corps enseignant, un projet est en cours visant à mettre en place des « temps passerelles », en complément de ce qui est déjà réalisé dans les établissements scolaires. Ces temps permettront en effet de contribuer à lever les craintes et faciliter la rentrée (pour les enfants, mais également pour les parents), à découvrir les lieux… à proposer un temps d'information et de transmission entre professionnels. Ce dispositif en test sera mis, à terme, en place sur la totalité du territoire couëronnais.

l. La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement

Une sortie avec pique-nique pour les enfants partant à l'école permet de se retrouver pour une journée de découverte et de convivialité. La place dévolue aux parents au sein d'un multiaccueil est tout autant une place qu'un espace-temps. Ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants. A ce titre :

- les accueils quotidiens sont l'occasion d'échanges réguliers ;
- les rencontres avec les parents d'enfants réguliers 3 mois après le premier accueil vont permettre de faire un premier bilan après l'intégration de l'enfant dans la structure ;
- l'organisation de rencontres festives (Noël, fin d'année scolaire, semaine de la parentalité…) ;
- la possibilité de prendre rendez-vous avec la responsable pour évoquer des difficultés, lever des inquiétudes…

m. Les relations avec les organismes extérieurs / liens à l'environnement

Avec l'association socioculturelle Pierre-Legendre et/ou l'association socioculturelle Henri Normand
Accès à la ludothèque quelques matinées dans l'année.

Avec la médiathèque
Des créneaux sont réservés à l'attention particulière des moins de 3 ans : il est possible de se déplacer lorsque l'encadrement est suffisant.

Avec le théâtre
Présentation de spectacles adaptés aux jeunes enfants une fois par an pour les tout-petits jusqu'à 18 mois et pour les 18 mois-3 ans.

Avec le Salon du livre de l'amicale laïque de la Chabossière
Participation d'un groupe d'enfants à la découverte du salon. Intervention du multiaccueil pour la décoration du salon (objet réalisé avec les enfants).
Le thème choisi pour le salon sera le thème d'activités menées par l'ensemble des membres de l'équipe auprès des enfants. Il fait l'objet d'une exposition à l'attention des familles en fin d'année.
La sélection d'achats de livres afin de renouveler l'offre est consécutive à ce salon.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250630-20250630_202573-DE
Reçu le 04/07/2025

Avec les écoles maternelles (sur les « temps passerelles »)

L'objectif est de permettre à des enfants d'appréhender une demi-journée d'école avant leur scolarisation, d'informer les parents lors de la réunion de pré-rentrée sur l'importance de connaître la séparation et l'expérience d'une collectivité avant l'entrée à l'école.

Inter-structures municipales

Pour permettre aux familles qui en expriment le besoin et trouver des solutions alternatives, un relais est assuré entre les structures municipales petite enfance (multiaccueil « la maison des fripouilles », multiaccueil « les cabanes des loulous » à la Chabossière, et le Relais Petite Enfance) lors des fermetures annuelles, congés ou formations.

Ce projet éducatif et pédagogique a été élaboré conjointement par les équipes du multiaccueil « **la maison des fripouilles** » et « **les cabanes des loulous** ».
Il est amené à évoluer pour être en adéquation avec les groupes d'enfants, les nouveaux projets mis en place pour les enfants et l'évolution des besoins des familles. C'est un document de travail et de réflexion pour les équipes qui s'engagent à se l'approprier.

Ce projet est validé par la Caisse d'allocations Familiales de Loire Atlantique et le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental.

Fait à Couëron,
Le …… 2025
Pour mise en application le 1er septembre 2025

Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale